



# FICHE D'INSCRIPTION

## SÉJOUR HIVER 2023 - SKI ALPIN 11-17 ans



Dossier à remettre impérativement complet  
au Centre de Facturation Unique, 12 rue Ampère - 21110 GENLIS

**INSCRIPTIONS PAR COURRIEL le Samedi 10 décembre 2022 à partir de 9h00.**

**ATTENTION**

*Toutes les rubriques doivent être soigneusement complétées. L'inscription ne sera définitive qu'une fois le dossier complet. Le nombre de places étant limité, seuls les premiers dossiers complets seront retenus.*

### PARTICIPANT

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
Sexe : F  M  Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  
Taille \_\_, \_\_m Poids \_\_kg Pointure \_\_ Casque personnel  si non, taille S  ou M   
Niveau ski :  débutant  initié  expert Certification éventuelle :

### RESPONSABLE LÉGAL 1

Qualité (père, mère...) : \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Domicile : \_\_\_\_\_  
Téléphone Travail : \_\_\_\_\_

### RESPONSABLE LÉGAL 2

Qualité (père, mère...) : \_\_\_\_\_  
NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Domicile : \_\_\_\_\_  
Téléphone Travail : \_\_\_\_\_

**Personnes à contacter en cas d'urgence lors du séjour :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Adresse courriel (qui permettra de confirmer l'inscription de votre enfant dès réception de son dossier) :**

\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**


Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

### Autorisations de prises de vue :

- J'autorise l'équipe d'encadrement à filmer et photographier mon enfant OUI  NON   
→ En aucun cas ces images ne seront commercialisées.

### Informations médicales :

- L'enfant a un traitement médical : OUI, avec P.A.I.  OUI, sans P.A.I.  NON

 Un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est obligatoire pour administrer tout traitement.

### LA FACTURATION

#### Mode de règlement choisi :

- en une seule fois (facture transmise après le séjour)  
 en 4 fois sans frais par prélèvement automatique uniquement

*Une majoration de 15% est appliquée aux familles ne résidant pas sur le territoire de Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, conformément au règlement intérieur.*

### ATTENTION !

**En cas d'annulation liée à la crise sanitaire de l'épidémie COVID-19, le séjour sera remboursé.  
En cas de désistement de votre part, il ne sera pas effectué de remboursement.**

#### Déclaration du représentant légal

Je soussigné(e) Mr – Mme \_\_\_\_\_

Représentant(e) légal(e) de l'enfant : \_\_\_\_\_

- autorise le responsable du séjour à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin,
- autorise mon enfant à participer à toutes les activités du séjour,
- m'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille ainsi que les frais médicaux non remboursés par la Sécurité Sociale.

Date : \_\_\_\_\_

Signature :

#### **CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE FACTURATION UNIQUE**

- Dossier administratif 2022-2023 complet,
- Photocopie de la Carte Vitale du responsable légal,
- Numéro d'Allocataire renseigné pour déduction de l'Aide au Temps Libre de la CAF (éventuelle).

#### **A MINIMA 2 SEMAINES AVANT le séjour**

- Certificat médical autorisant la pratique des activités et la vie en collectivité (moins de 6 mois),
- Le PAI de l'enfant, le cas échéant.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE